Suite de votre adhésion

Les étapes qui suivent la réception de votre dossier par la Mutuelle.

1 Signature du dossier

Signature électronique depuis l'espace adhérent, ou signature manuscrite puis dépôt du document numérisé.

2 Dépôt des justificatifs

Vos remboursements démarreront dès leur réception. Le dépôt se fait depuis votre espace adhérent, un espace sécurisé.

Vous disposez d'un délai de 60 jours. Au-delà, vous serez radié et les cotisations déjà prélevées resteront acquises à la Mutuelle.

- Attestation de droits
- Relevé d'identité bancaire
- Livret de famille
- Attestation de scolarité, pour un enfant majeur

3 Activation de la télétransmission

Après rattachement à votre carte Vitale, les remboursements sont versés sans démarche, sous 24 heures en moyenne.

MPN
UNE MUTUELLE
SANTÉ PROCHE
DE VOUS PARTOUT

VOTRE ESPACE ADHÉRENT

espace.la-mpn.fr

Justificatifs, ayants droit, coordonnées bancaires, préférences de contact et décomptes sont consultables et modifiables en ligne.

QR code
espace adhérent

24 h	0 €	03 88 19 22 40
délai moyen de remboursement	de frais de dossier	service adhérents

Délai de renonciation : 14 jours à compter de la prise d'effet de votre adhésion, sans frais ni justification (voir « Droit de renonciation »).